

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique,
de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture,
de l'IFAPME et des Centres de compétences, concernant
L'ASBL Agricall

Monsieur le Ministre,

Créée en 2005 et composée d'une équipe interdisciplinaire, Agricall est une ASBL dont l'objectif est d'accompagner, partout en Wallonie, tout agriculteur et sa famille qui rencontrent des difficultés d'ordre économique, financière, technique, juridique, psychologique ou social dans la gestion de sa ferme.

Au fil des années, Agricall a vu ses missions élargies à des permanences téléphoniques gratuites, anonymes et confidentielles, des services gratuits d'accompagnement individuel, des outils de soutien administratif, des relais sociaux, juridiques, etc.

Monsieur le Ministre, à l'aube de cette nouvelle législature, pouvez-vous me dresser un petit état des lieux de l'ASBL Agricall? Active depuis presque 15 ans, combien d'agriculteurs ont été aidés par ce biais-là? Quelles sont les interventions les plus fréquentes? Disposez-vous de statistiques ou existe-t-il un rapport d'activités? Enfin, quel est le budget destiné à cet organisme et quelle est la ventilation de celui-ci?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Borsus:

Le bien-être des agriculteurs et des agricultrices est bien entendu au cœur de mes préoccupations. La lutte contre le suicide est un point d'attention extrêmement important. Malheureusement, ce phénomène est multifactoriel: pression financière, surendettement, surcharge administrative, manque de reconnaissance et de valorisation du métier, épuisement professionnel, dépression...

Agricall a mis en place un groupe de travail rassemblant les organisations professionnelles actives dans le secteur agricole (FWA, FUGEA, UWA, UPV, ...) et des organismes œuvrant dans le domaine de la santé mentale, de la prévention du suicide et du surendettement. Depuis 2018, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises et ses travaux ont été présentés devant la Commission de l'Agriculture du Parlement wallon le 11 février 2019.

Le plan d'actions 2020-2021 d'Agricall prévoit plusieurs mesures:

- poursuivre le travail initié par le groupe de travail et notamment la diffusion de l'AgriKit, outil de soutien aux agriculteurs comportant notamment un certain nombre de fiches pour répondre à des situations particulières;
- promouvoir AgriRessources, outil de sensibilisation pour apprendre à mobiliser ses propres ressources;
- amplifier les collaborations avec le réseau wallon de la santé mentale afin d'avoir des relais spécialisés de seconde ligne (psychiatres, maisons médicales, centres de santé mentale, services sociaux des mutuelles...);
- maintenir un focus particulier via Finagri sur les difficultés financières.

Agricall va également contribuer en 2020 à une étude menée par l'Université de Picardie visant à évaluer certains processus critiques susceptibles d'affecter la santé mentale des agriculteurs. Il s'agira donc de déterminer certaines situations conduisant à des impasses génératrices de souffrance au travail, pouvant parfois aboutir à des actes suicidaires. À l'issue de ce travail, il sera opportun d'évaluer avec Agricall, la faisabilité et l'utilité de la transposition des résultats en Wallonie.

Concernant l'outil Agricall plus précisément, l'ASBL a dorénavant pour mission l'accompagnement des acteurs ruraux wallons en difficultés structurelles ou conjoncturelles et comprend une cellule d'appui à la gestion financière agricole (Finagri).

Si les sollicitations sont extrêmement variées, les interventions les plus fréquentes sont:

- le soutien psychologique et l'accompagnement à surmonter les difficultés;
- les audits financiers: bilan de trésorerie, engagements bancaires, actif/passif, bilan des impayés;
- la négociation avec les créanciers et/ou les banques;
- la facilitation en mettant autour de la table des différents acteurs concernés par l'exploitation (comptable, banquier...) afin de favoriser un redressement;
- l'accompagnement dans le cadre des procédures judiciaires d'insolvabilité: Règlement Collectif de Dettes, Procédure de Réorganisation judiciaire, faillite;

- l'aide dans le cadre de problèmes patrimoniaux en collaboration avec le notaire (sortie d'indivision, liquidation du régime matrimonial, succession,...);
- la médiation familiale;
- l'aide dans les démarches administratives (dossier mutuelle, lois sociales, recours...).

En termes d'interventions, les domaines et les secteurs sont variés et toutes les spéculations et toutes les provinces sont concernées. L'âge des personnes accompagnées est également assez diversifié, même si les problématiques abordées peuvent être assez différentes: remise d'exploitation, reprise, divorce, négociation bancaire...

Vu la forte imbrication de la vie privée et de la vie professionnelle dans les fermes, Agricall est très régulièrement amené à accompagner plusieurs membres d'une même famille, parfois pour des motifs différents et à des rythmes différents.

En complément à ces missions d'accompagnement individualisé, Agricall entreprend également des actions de prévention via la participation aux cours organisés par les organismes de formation pour les jeunes repreneurs (FJA, FUGEA, CRABE), des rencontres au sein des Comices/Ceta ou des écoles... Agricall dispense également des formations et sensibilisations au monde judiciaire.

Agricall remet deux rapports par an: un pour le premier trimestre et un second sur l'ensemble de l'année. Ces documents reprennent des statistiques d'accompagnement et des indications sur le profil des agriculteurs accompagnés. Y figurent également les actions de communication, les bénéficiaires des actions de sensibilisation et de formation. Le rapport annuel comporte un observatoire et des recommandations. Nous ne disposons pas de l'ensemble des chiffres depuis 15 ans, mais l'honorable membre ne sera pas étonné si je lui dis que le nombre de personnes accompagnées n'a cessé de croître au fil des années. À titre indicatif, si on reprend les cinq dernières années, Agricall est passé en 2012 de 964 appels sur la permanence téléphonique à plus de 2.500 en 2018. Le nombre de personnes accompagnées quant à lui est passé de 472 personnes en 2012 à 795. La complexité des situations a aussi fortement augmenté.

Enfin, en termes de soutien financier, son budget s'élève à 1.068.049 euros et se ventile de la manière suivante:

- SPW Agriculture Ressources naturelles Environnement: 835.000 euros
- SPW Intérieur et Action sociale: 24.000 euros
- SPW Economie Emploi Recherche (APE): 93.445 euros
- AVIQ: 115.604 euros